

Compte-rendu de la consultation publique relative au projet de Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI), tenue à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Mont-Laurier, 485, rue Mercier, le mardi, 17 février 2004.



Sont présents :

- M. André Brunet, préfet et maire de Lac-des-Écorces, président du comité de coordination du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de la MRC d'Antoine-Labelle
- M. Michel Adrien, maire de Mont-Laurier et membre du Comité
- M. Jean-Jacques Paquette, maire de Chute-Saint-Philippe et membre du comité
- M. Ken Ménard, maire de Notre-Dame du Laus et membre du Comité
- Mme Nathalie Sigouin, chargée de projet du SCRSI
- Mme Jackline Williams, adjointe administrative à la MRC d'Antoine-Labelle
- M. Pierre Borduas, directeur général de la MRC d'Antoine-Labelle

et 8 personnes



## **1. Ouverture de la séance**

M. André Brunet, préfet et président du Comité de coordination, ouvre la séance à 19 h 33. M. Pierre Borduas, directeur général de la MRC d'Antoine-Labelle agit à titre de secrétaire.

Il présente les membres et personnes-ressources du Comité et les modalités entourant la séance publique de consultation.

Il rappelle ensuite les objectifs de la réforme de la sécurité incendie au Québec et trace les étapes franchies à ce jour.



## **2. Présentation du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie**

Madame Nathalie Sigouin, chargée de projet à la MRC d'Antoine-Labelle présente le contenu du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie qui a été adopté aux fins de consultation par le Conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, le 28 janvier 2004.

Elle présente successivement, avec support visuel :

- la réforme de la sécurité incendie au Québec;
- le contenu du schéma de la MRC :
  - les constats
  - l'historique des incendies
  - l'analyse des risques
  - la couverture du territoire
  - les autres actions liées à l'intervention
  - la programmation d'activités de prévention
  - la gestion et la coordination de la sécurité incendie
  - la mise en œuvre en 2004
  - la mise en œuvre au terme du délai de cinq ans
  - le suivi de la planification

Madame Sigouin répond aux questions au fur et à mesure de la présentation.

Lesdits propos ne constituent pas spécifiquement des commentaires visant à ajouter des éléments ou à demander des modifications significatives au schéma.



## **3. Levée de la séance**

Les personnes présentes s'étant exprimées et constatant qu'il n'y a plus d'interventions, le préfet, M. André Brunet, remercie ceux et celles s'étant déplacés pour les fins de cette consultation et lève la séance. Il est 20 h 22.



---

André Brunet, président

---

Pierre Borduas, secrétaire